



Association Familiale de Gasny
42 rue de Paris
27620 GASNY

Cotisation Timbre : 20 €

INSCRIPTION CHANT LYRIQUE 2022/2023

NOM : _____

PRENOM : _____

Date De Naissance : ____ / ____ / ____

ADRESSE : _____

Code POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL FIXE : _____ PORTABLE : _____

MAIL :@.....

Je soussigné(e), _____ autorise le professeur à entreprendre toutes les démarches nécessaires en cas d'accident ou d'urgence.

☐ **Refuse d'être photographié ou filmé.***

☐ **Autorise à titre gracieux*,**

L'Association Familiale de Gasny, Association Sportive et Culturelle dont le siège est situé au 42 rue de Paris, 27620 GASNY, représentée par sa Présidente, Mme Jacqueline RAMEIL,

* A me photographier/me filmer pendant la saison en cours et à utiliser mon image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise l'Association Familiale (par le biais du professeur de chaque section sportive ou du représentant de chaque section culturelle et musicale) à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou vidéos effectuées dans le cadre d'actions d'information et de communication sous toute forme et tous supports - intégralement et/ou par extraits - sans aucune contrepartie financière.

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours reprennent la semaine qui suit le forum des Associations. Ils se terminent la dernière semaine de juin de la saison en cours. Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B (académie de Rouen) et les jours fériés.

☐ **J'ai payé** la cotisation du timbre de l'Association Familiale de Gasny de **20€** (par an et par famille), **dans la section :** _____

Cette cotisation représente une participation aux frais de gestion de l'Association.

Aucun remboursement ne sera effectué suite à un arrêt en cours d'année.

COURS Mardi 13h30 à 21h - Mercredi 13h30 à 19h

Maison « Bourgeoise » 25 rue de l'Industrie 27620 Gasny

	Chèques	Montant	Espèces	Encaissement
Timbre AF – 20 € <i>par an et par famille</i>	N°	20 €	€	Septembre 2022

Chèque à l'ordre de « L'Association Familiale de Gasny »

La Présidente, Jacqueline RAMEIL

Gasny, le ____/____/____

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »